



Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 2 mai 2014

Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Dominique Grosjean, Philippe Debruxelles, Daniel Léon

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Serge Gabet

Membre représentant des organisations syndicales

Michel Boermans (CGSP).

Membre représentant les assistants

Manon Ledune

Membres représentants des étudiants

Lisa Merleau, Théophile Gay-Mazas

Ouverture de la séance vers 12h50

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation du PV du 21/03/2014.
- ⤴ Pôle
- ⤴ Divers

Approbation du PV du 4 avril 2014 :

Le projet de PV est **approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

Pôle :

Le directeur nous fait un compte-rendu de la situation à propos du pôle. Le projet de statut du pôle bruxellois est distribué à l'assemblée. Il est soumis pour approbation à notre pouvoir organisateur représenté par le ministre Marcourt.

- Le conseil d'administration du pôle est constitué de 30 représentants dont 6 représentants du personnel, 6 représentants des étudiants et 18 représentants des établissements. La proposition de ventilation de la représentation de cette dernière catégorie est déterminée par la proportion de diplômés par type de d'enseignement (université, hautes écoles, enseignement supérieur artistique, promotion sociale). Cela donne 8 représentants pour les 3 universités, 8 pour les 9 hautes écoles, 1 pour les 7 ESA et 1 pour les écoles de promotions sociales. Cette répartition est remise en question par les groupes minoritaires. D'après les calculs, les ESA auraient droit à 1,25 représentants. Elles sont donc sous-représentées. Le compromis proposé est que les ESA désignent un représentant du personnel.

Mais le processus de désignation des membres du personnel reste peu clair. Si la loi ne dit pas explicitement que dans les pôles, ils sont désignés par les syndicats, les usages vont dans ce sens. Il s'agit donc pour les présidents du pôle de négocier avec les syndicats une proposition qui propose que ceux-ci désignent 3 membres du personnel et que les établissements en désignent 3 autres.

Décret Financement

À propos des quotas d'étudiants étrangers non-européens finançables (ce point a été décrit lors de la précédente réunion), la mesure serait annulée pour le secteur artistique et nous ne serions plus limités au 1%.

Décret paysage : organisation des études

L'année académique sera décomposée en quadrimestres et chaque période devra être sanctionnée par une session d'évaluation. Cela signifie en pratique que nous devrions organiser une période d'arrêt des cours en janvier pour organiser les évaluations, ce qui perturberait profondément le planning et rendrait impossible l'organisation de certains exercices.

Le but initial de ce mode d'organisation est clairement d'uniformiser les déroulements des cours dans tous les établissements en le calquant sur le modèle universitaire par blocs de 4 mois assignés à l'obtention d'un certain nombre de crédits. L'autre finalité de ce mode de fonctionnement est de permettre des parcours individuels avec valorisation de crédits dans des quadrimestres fixes et identiques dans toutes les écoles et simplifier la mobilité des étudiants dans des parcours transversaux. Ce qui nous concerne très peu.

Selon le ministre, étant donné que rien ne change en première année il ne doit pas y avoir de difficulté à mettre le décret en application dès la prochaine rentrée... dont acte.

D'autre part, le directeur nous informe que nous devons remettre, pour le 2 juin de cette année, le référentiel de compétences en accord avec le « cadre de certification », il faut également rédiger le nouveau règlement des études qui, comme cela a également été abordé lors de la réunion précédente, doit reprendre l'ensemble des articles qui se trouvaient dans le règlement général des études puisque ce dernier disparaît purement et simplement.

Le nouveau règlement doit être construit sur base du décret, tout cela représente une somme de travail considérable auquel nous allons devoir nous astreindre avec une échéance fixée à la mi-septembre.

Attribution :

Véronique Heuchenne : 12 heures conférencier Type long en montage et pratique script (scripte)

Vote : **approuvé à l'unanimité.**

La réunion est close vers 14:00 heures.

Laurent Gross

Directeur